



Orly • Ablon-sur-Seine • Arcueil • Athis-Mons • Cachan  
Chevilly-Larue • Choisy-le-Roi • Fresnes • Gentilly • Ivry-sur-Seine  
Juvisy-sur-Orge • Le Kremlin-Bicêtre • L'Haÿ-les-Roses • Morangis  
Paray-Vieille-Poste • Rungis • Savigny-sur-Orge • Thiais • Valenton  
Villejuif • Villeneuve-le-Roi • Villeneuve-Saint-Georges  
Viry-Chatillon • Vitry-sur-Seine

## Le président du Grand-Orly Seine Bièvre répond au maire de Villejuif

Madame, Monsieur,

Vous avez été destinataire du journal municipal de la ville de Villejuif du mois de mai. Celui-ci comportait des propos honteux et des contrevérités sur Grand-Orly Seine Bièvre. Présidant cette Intercommunalité, j'ai immédiatement sollicité Monsieur le Maire pour un droit de réponse dans le magazine municipal. Monsieur le Maire ne m'a pas répondu.

Il est capital que vous sachiez l'utilisation qui est faite de vos impôts locaux et les responsabilités qui sont assurées au niveau communal et au niveau intercommunal. Aussi, ai-je décidé de vous écrire directement. C'est une décision exceptionnelle qui n'est jamais arrivée dans aucune des 24 communes du Territoire.

### **Pourquoi les travaux sur la voirie risquent de prendre du retard**

L'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre est une structure intercommunale dont les financements sont apportés par les communes membres. Ainsi par exemple, les crédits alloués à la voirie sont transférés de la ville de Villejuif à l'établissement intercommunal. Monsieur le Maire indique dans le magazine procéder directement aux travaux de voirie car l'établissement intercommunal ne les ferait pas. Cette allégation est surprenante et fautive, car l'Intercommunalité réalise les travaux souhaités par les communes. La réalisation des travaux directement par la ville est interdite. Celle-ci ne respecte pas la mise en concurrence qui ne peut être faite que par l'Intercommunalité du fait des compétences qui lui ont été transférées par la loi. Si cela devait perdurer comme c'est le cas aujourd'hui, des désordres sur le terrain et des retards dans les travaux seraient inévitables. En effet, des entreprises commandées directement par le maire de Villejuif interviennent sur des chantiers où agissent déjà des entreprises diligentées par l'Établissement intercommunal.

### **La fermeture du cinéma au théâtre Romain Rolland : une absurdité**

Concernant le cinéma au théâtre Romain Rolland, les propos de Monsieur le Maire sont plus que désobligeants. Face aux graves difficultés budgétaires auxquelles sont confrontées toutes les collectivités, les 24 maires ont unanimement demandé à l'administration intercommunale de dresser un tableau de toutes les politiques publiques mises en œuvre afin que ces derniers puissent décider des économies qu'ils souhaitaient faire. Le maire de Villejuif comme les autres maires de l'EPT ont validé et se sont félicités de cette démarche leur offrant une vision complète des politiques publiques mises en œuvre dans leurs communes. Écrire que l'établissement intercommunal a proposé que le cinéma soit fermé est donc une absurdité.

## La vraie décision des maires du Val-de-Bièvre sur La Valouette

La ligne de bus de La Valouette est financièrement portée par les 7 communes du Val-de-Bièvre. Ces sept communes ont considéré que l'évolution des réseaux de transport nécessitait que le réseau de La Valouette soit intégré dans ce qu'on appelle le réseau principal financé par Ile-de-France Mobilités comme toutes les autres lignes de bus et de métro de la région parisienne. Les 7 communes ont donc demandé à l'établissement intercommunal d'engager des discussions avec Ile-de-France Mobilités. Ce que nous avons fait. Des évolutions de la Valouette en fonction de la réalité du réseau d'autobus d'aujourd'hui ont donc été proposées par Ile-de-France Mobilités. À aucun moment je n'ai interféré dans les décisions prises par les 7 maires du Val-de-Bièvre.

## Nos choix de gestion sont rigoureux !

Concernant le siège administratif intercommunal, là encore les propos du maire de Villejuif s'éloignent terriblement de la vérité. Pour rappel, je me suis opposé à la loi qui a donné naissance à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux considérant que c'était une réforme imposée d'en haut qui ne prenait pas en compte les vrais enjeux métropolitains. Aujourd'hui, notre établissement intercommunal emploie 1 600 agents répartis sur plus d'une centaine de sites. Avant l'installation du siège administratif, les services étaient éclatés. Les agents ne pouvaient pas travailler ensemble. Du fait de cet éclatement les temps de déplacement entre les anciens sièges d'Arcueil, Athis-Mons et Choisy-le-Roi équivalaient en durée à 15 postes annuels. Désormais les agents réunis au siège sont au service des politiques publiques et des populations et permettent à l'établissement de fonctionner efficacement et d'offrir un service public de qualité.

Là encore, je n'ai pas pris la décision tout seul. L'ensemble de la démarche a été porté par la conférence des 24 maires depuis le mois de février 2017. J'ai conjointement engagé une négociation avec le promoteur qui a permis d'obtenir 19 mois de franchise de loyer et plus de 3 millions de participation aux travaux (85% du montant total des travaux). Aucun luxe dans les nouveaux locaux. Ceux-ci sont simples et fonctionnels. J'invite les habitants et salariés du territoire qui le souhaitent à venir les visiter. Ces locaux sont les vôtres. L'opération est équilibrée puisque nous allons maintenant valoriser les sites anciennement occupés par les agents.

## Grand-Orly Seine Bièvre fait gagner 7,3 millions par an à Villejuif

À l'automne 2015, avant la création de l'établissement intercommunal le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune de Villejuif a perçu une dotation exceptionnelle de 3 millions d'euros de fiscalité économique. Avec la création de l'EPT, cette dotation a été maintenue chaque année. De plus, la commune de Villejuif perçoit chaque année une compensation de 6 millions d'impôts économiques (CFE) correspondant au montant que la commune percevait en 2015. Or, cet impôt économique perçu aujourd'hui par le Territoire est de 4,8 millions d'euros. De la même manière, 3,1 millions d'euros de dotation exceptionnelle de solidarité communautaire versée en 2015 ont été maintenus chaque année.

Qu'il s'agisse de l'opération Campus Grand Parc, ou de la mobilisation exceptionnelle des équipes sur le stade nautique Youri Gagarine, les engagements financiers du Grand-Orly Seine Bièvre, et la mobilisation des agents pour les projets et les habitants de Villejuif sont particulièrement intenses. Prétendre le contraire est indécent.

*Contrairement à ce que prétend ou laisse entendre Monsieur le Maire de Villejuif, le territoire que j'ai l'honneur de présider, n'est la propriété ou accaparé par personne. Ce qui m'anime et m'anime toujours c'est l'intérêt général, le bien commun profitable à tous*

*En vous remerciant de m'avoir lu, au nom de toutes les équipes, élus et agents du Grand-Orly Seine Bièvre, je vous assure Madame, Monsieur de mes sentiments dévoués les meilleurs.*

**Michel Leprêtre**

